



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

ÉTAIENT ABSENT.ES:

Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Annick Latreille	Adj. directrice général
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. Administrative
Denis Landry	Directeur général

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h01.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**3. RÉSOLUTION N^o 2024-188
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2024 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉSOLUTION N^o 2024-189
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08
OCTOBRE 2024 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 octobre 2024 tel que rédigé.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**5. RÉSOLUTION N^o 2024-190
CALENDRIER 2025 DES SÉANCES MUNICIPALES DE
NATASHQUAN: ADOPTION**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Les séances se tiendront à la salle Alfred-Vigneault de l'édifice municipal et débuteront à 19h00.

14 janvier 2025	04 février 2025	11 mars 2025
08 avril 2025	06 mai 2025	03 juin 2025
08 juillet 2025	05 août 2025	09 septembre 2025
01 octobre 2025	12 novembre 2025	02 décembre 2025

QU'UN avis public relatif au présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**6. RÉSOLUTION N^o 2024-191
JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA
RÉCONCILIATION / JOURNÉE FÉRIÉE : ADOPTION**

ATTENDU que la Journée de la vérité et de la réconciliation est une journée de commémoration publique représentant un élément essentiel du processus de réconciliation nationale avec les peuples des Premières Nations;

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan est liée de près à la communauté voisine de Natashquan et reconnaît l'importance de souligner cette date commémorative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE le 30 septembre de chaque année soit décrété comme un jour férié pour la Municipalité de Natashquan.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

7. RÉSOLUTION N° 2024-192

**LE SENTIER « LE PAS DU PORTAGEUR » / PROGRAMME
SIGNATURE INNOVATION, VOLET 3 / PART DU MILIEU ET
VERSEMENT ANTICIPÉ / DESTINATION NATASHQUAN
(COPACTE): ENTÉRINEMENT**

ATTENDU le financement accordé à l'organisme Destination Natashquan (COPACTE) dans le cadre du Programme Signature innovation, volet 3, par la MRC de Minganie pour la réalisation des travaux de réfection du sentier « Le Pas du Portageur »;

ATTENDU la demande faite à la Municipalité de Natashquan par l'organisme Destination Natashquan (COPACTE) afin de couvrir les dépenses projetées, avant la reddition de compte auprès de la MRC;

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan a déjà consenti à octroyer à l'organisme un montant de dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (17 495,00 \$), correspondant à la part du milieu, dont sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (7 495,00 \$) restait à verser;

ATTENDU la rencontre du 28 octobre 2024 réunissant le C.A. de Destination Natashquan (COPACTE) et le conseil municipal de Natashquan et l'entente conclue entre les deux parties pour permettre la continuation des travaux entrepris;

ATTENDU qu'il a été convenu par le conseil municipal de procéder au versement du montant résiduel relatif à la part du milieu et d'une avance autorisée de douze mille cinq-cents dollars (12 500,00 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'entériner le versement effectué d'un montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (19 995,00\$) au bénéfice de l'organisme Destination Natashquan (COPACTE) afin de financer la poursuite des travaux relatifs au projet de réfection du sentier « Le Pas du Portageur ».

DE signifier par écrit à l'organisme Destination Natashquan (COPACTE) l'obligation de rembourser un montant de douze mille cinq-cents dollars (12 500,00 \$) à la Municipalité de Natashquan à la suite de la reddition de compte présentée à la MRC de Minganie.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**8. RÉSOLUTION N^o 2024-193
COMPENSATION HEBDOMADAIRE POUR UTILISATION
OUTILS (INCLUANT VTT) ET VÉHICULE PERSONNELS DE
M. SERGE LANDRY / SAISON ESTIVALE 2024:
AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'octroyer à monsieur Serge Landry une compensation hebdomadaire de 75,00 \$ afin de couvrir les frais d'utilisation occasionnelle de son véhicule personnel, de son V.T.T. et de ses outils, dans le cadre de son travail à titre de journalier préposé aux travaux publics municipaux, pour un montant totalisant trois cents dollars (300,00 \$), équivalant à quatre semaines d'utilisation.

**9. RÉSOLUTION NO 2024-194
SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR
L'ANNÉE 2025 : DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'accepter en dépôt le sommaire du rôle d'évaluation 2025 préparé par le Service d'évaluation foncière de la FQM.

**10. RÉSOLUTION NO 2024-195
BÂTIMENT DE LA BRASSERIE LA MOUCHE / DÉMARCHES
MENANT À L'ACQUISITION DE L'ÉDIFICE ET RÈGLEMENT
D'EMPRUNT : AUTORISATION ET MANDATAIRE**

ATTENDU que la Municipalité cherche à se doter d'un bâtiment dédié aux travaux publics;

ATTENDU le souhait des membres du conseil d'entreprendre des démarches afin de procéder à l'éventuelle acquisition du bâtiment actuellement occupé par la Brasserie La Mouche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

DE mandater le directeur général à s'enquérir des actions requises pour l'acquisition, incluant les dispositions légales et les options facultatives d'un règlement d'emprunt.

D'informer le propriétaire, monsieur Gabriel Turner, sous toutes réserves, au sujet des démarches qui seront entamées.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**11. RÉSOLUTION NO 2024-196
MUNICIPALITÉ D'AGUANISH / 175^e ANNIVERSAIRE /
DEMANDE DE COMMANDITE : AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'octroyer une commandite au montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) pour les événements entourant le 175^e anniversaire d'Aguanish.

**12. RÉSOLUTION NO 2024-197
CORPORATION DU PORT RÉGIONAL DE NATASHQUAN
INC. / CONTRIBUTION ANNUELLE 2024 : AUTORISATION**

ATTENDU que le projet de construction d'un havre de pêche à Natashquan revêt une grande importance pour la vitalité et l'activité économique de la région et pour la sécurité des nombreux bateaux de pêche transitant par le port de Natashquan;

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan s'est engagée à offrir une contribution annuelle à la Corporation du Port régional de Natashquan pour soutenir leur démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à verser la somme de deux mille dollars (2 000, 00 \$) à la Corporation du Port régional de Natashquan en guise de contribution pour l'année 2024.

**13. RÉSOLUTION NO 2024-198
PROJET DE RÈGLEMENT N^o R-2024-004 « RÈGLEMENT
RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL » MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1-1989 « AYANT
POUR OBJET LA CONDUITE DES DÉBATS ET LE MAINTIEN
DU BON ORDRE DANS LES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Après les explications de l'adjointe directrice générale;

la conseillère Stéphanie Landry donne avis que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement n^o R-2024-004 « Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil municipal », et dépose ce projet de règlement.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

14. RÉSOLUTION NO 2024-199

**PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2024-004 « RÈGLEMENT
RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL » MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1-1989 « AYANT
POUR OBJET LA CONDUITE DES DÉBATS ET LE MAINTIEN
DU BON ORDRE DANS LES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL » : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Stéphanie Landry et le dépôt du projet de règlement lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE le projet de règlement n° R-2024-004 « Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil municipal » soit adopté par les membres du conseil tel que libellé.

15. RÉSOLUTION NO 2024-200

**PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2024-005 « RÈGLEMENT
POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE N° R-2022-003 » :
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Après les explications de l'adjointe directrice générale;

Le conseiller Mathieu Vigneault donne avis que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° R-2024-005 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle n° R-2022-003 en vue de favoriser les fournisseurs de proximité, d'encourager la rotation des éventuels cocontractants ainsi que les modalités entourant l'achat de biens et l'octroi d'un contrat avec une entreprise dans laquelle un fonctionnaire, un employé ou un membre du conseil détient un intérêt. Le conseiller Mathieu Vigneault dépose ce projet de règlement.

16. RÉSOLUTION NO 2024-201

**PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2024-005 « RÈGLEMENT
POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE N° R-2022-003 » :
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Mathieu Vigneault et le dépôt du projet de règlement lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

QUE le projet de règlement n° R-2024-005, modifiant le règlement sur la gestion contractuelle n° R-2022-003 en vue de favoriser les fournisseurs de proximité, d'encourager la rotation des éventuels cocontractants ainsi que les modalités entourant l'achat de biens et l'octroi d'un contrat avec une entreprise dans laquelle un fonctionnaire, un employé ou un membre du conseil détient un intérêt, soit adopté par le conseil tel que libellé.

**17. RÉSOLUTION NO 2024-202
DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION
D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS : ADOPTION**

ATTENDU la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

ATTENDU que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

ATTENDU que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

ATTENDU que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

ATTENDU l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site internet de la Municipalité de Natashquan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Natashquan* » jointe en Annexe **A** (ci-après la « Directive »);



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

QUE la Directive de la Municipalité de Natashquan remplace la directive générale du Ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

QUE cette Directive soit :

- transmise au Ministre de la Langue française;
 - publiée sur le site Internet de la municipalité;
 - diffusée au personnel de la Municipalité de Natashquan;
 - révisée au moins tous les cinq ans.
-

**18. RÉOLUTION NO 2024-203
APPEL DE CANDIDATURES / PATINOIRE – SAISON 2024-
2025 : AUTORISATION**

ATTENDU que les membres du conseil statuent sur l'utilité de bonifier l'offre de services à la patinoire municipale en augmentant le nombre de blocs horaires d'ouverture;

ATTENDU la pertinence de procéder à l'embauche de deux préposés à l'animation et à l'entretien, à raison de 30 heures par semaine pour chacun des préposés;

ATTENDU la disponibilité de madame Julie Sauvé, possédant déjà un lien d'employabilité avec la Municipalité, pour combler un des deux postes vacants;

ATTENDU que madame Julie Sauvé sera embauchée à titre de responsable des opérations de la patinoire, selon les conditions et modalités convenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration à procéder à un appel de candidatures en vue de combler un poste de préposé à l'animation et à l'entretien de la patinoire municipale, à raison de 30 heures par semaine.

**19. RÉOLUTION NO 2024-204
VILLAGE-RELAIS / CHARGÉ DE PROJET CONTRACTUEL :
AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité souhaite élaborer et présenter un dossier de candidature dans le but d'être reconnu en tant que Village-relais;

ATTENDU la candidature reçue de monsieur Benoît Léger;

ATTENDU que cette candidature répond aux exigences du poste à combler;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'embauche de monsieur Benoît Léger au titre de chargé de projet, selon les conditions et modalités qui seront convenues.

**20. RÉSOLUTION NO 2024-205
« RÔLE ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET
DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL » ET « PROCÉDURES DE
TRAITEMENT DES DEMANDES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL » : DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'accepter en dépôt les documents « Rôle et responsabilités en matière de santé et sécurité au travail » et « Procédure de traitement des demandes en santé et sécurité au travail », tels que rédigés à la demande de la CNESST.

**21. RÉSOLUTION NO 2024-206
SOUS-SOL DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL / ACHAT DE
PEINTURE : AUTORISATION**

ATTENDU que des travaux de rénovation, prévus au sous-sol de l'édifice municipal à la suite du dégât d'eau du printemps 2023, devraient être réalisés en novembre 2024;

ATTENDU qu'il est requis de peindre après le passage de l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'achat de peinture et du matériel utile.

**22. RÉSOLUTION NO 2024-207
DRAPEAU MUNICIPAL: ACCEPTATION ET AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'accepter la proposition de monsieur Michel Paquette et **d'autoriser** les démarches en vue de l'acquisition de nouveaux drapeaux.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**23. RÉSOLUTION NO 2024-208
MATÉRIEL DESTINÉ À L'ÉCLAIRAGE D'URGENCE DANS
L'ÉDIFICE MUNICIPAL / ACHAT : ENTÉRINEMENT**

ATTENDU les recommandations émanant du préventionniste régional en sécurité incendie, monsieur Martin Desrosiers, relatives à l'éclairage d'urgence de l'édifice municipal, notamment près des sorties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'entériner la dépense effectuée par l'administration municipale au montant de deux mille six cent quatorze et cinquante sous, (2 614,50 \$, avant taxes) auprès de l'entreprise Distributions JRV Inc.

**24. RÉSOLUTION NO 2024-209
RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE /
CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES / SOUMISSION SÉCAL
INSTRUMENTS INC. : ACCEPTATION**

ATTENDU l'exigence du MAMH d'effectuer annuellement la calibration des débitmètres relatifs à la distribution d'eau potable dans le réseau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'accepter la soumission reçue de l'entreprise Sécac Instruments Inc. au montant de quatre mille huit cent cinquante-cinq dollars et cinquante-deux sous (4 855,52 \$, avant taxes).

**25. RÉSOLUTION NO 2024-210
EXTINCTEURS DE LA MRC DE MINGANIE / ACHAT :
AUTORISATION**

ATTENDU l'offre de la MRC de Minganie de fournir à bas prix à la Municipalité de Natashquan un certain nombre d'extincteurs incendie;

ATTENDU l'utilité de se munir de ce matériel d'urgence, notamment pour les véhicules municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à acquérir lesdits extincteurs, au nombre de vingt (20), auprès de la MRC de Minganie.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

26. RÉSOLUTION NO 2024-211

**TECQ 2019-2024 / TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES
PUITS DE CAPTATION D'EAU POTABLE / PAIEMENT DES
FACTURES : AUTORISATION**

ATTENDU la programmation no 4 de TECQ 2019-2023 (programme de la *taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*) acceptée par le MAMH;

ATTENDU la résolution n° 2024-161 qui mentionne l'octroi à l'entreprise CWA du contrat de raccordement des puits de captation d'eau potable;

ATTENDU que l'administration municipale a dû s'adjoindre, tel que préalablement convenu avec la firme Tetra Tech QI Inc. et l'entreprise CWA, les services des entreprises Mini-Équipement du Havre Inc. (pelle mécanique) et Techno Services JB Inc. (raccordement électrique);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à payer un montant de cent-quinze mille dollars (115 000,00 \$, avant taxes) à l'entreprise CWA pour la réalisation des travaux.

D'autoriser l'administration municipale à payer un montant de sept mille six cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante sous (7 687,50 \$, avant taxes) à l'entreprise Mini-Équipement du Havre Inc. pour l'utilisation d'une pelle mécanique lors des travaux d'excavation, opérateur inclus.

D'autoriser l'administration municipale à payer un montant de deux mille quatre-vingts dollars (2 080,00 \$, avant taxes) à l'entreprise Techno Services JB Inc. pour la réalisation des raccordements électriques et de la mécanique de procédé.

QUE le conseil municipal autorise les décaissements de ces paiements et que ceux-ci soient affectés au prêt temporaire dédié à la TECQ 2019-2024 auprès de l'institution financière Desjardins.

27. RÉSOLUTION NO 2024-212

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2024-003
« RÈGLEMENT POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 90-2 AFIN DE PERMETTRE
LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS CERTAINES COURS
AVANT ET RÉGULARISER UNE NORME DE MARGE DE
RECU AVANT EN ZONE COMMERCIALE Ca: ADOPTION
DU SECOND PROJET**

ATTENDU la résolution n° 2024-184 par laquelle le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement no R-2024-003;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ATTENDU l'assemblée de consultation publique tenue le lundi 28 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement no R-2024-003 « Règlement modifiant le règlement n° 90-2 - Règlement de zonage » soit adopté par le conseil, sans changement.

**28. RÉSOLUTION NO 2024-213
MISE EN DEMEURE / DÉMOLITION SECTEUR POINTE-
PARENT / SOCIÉTÉ 9247-2778 QUÉBEC INC. / MANDAT
JURIDIQUE: AUTORISATION**

ATTENDU la réception le 05 novembre 2024 d'une mise en demeure transmise par Besnier Cabinet d'avocats qui représente la société 9247-2778 Québec Inc.;

ATTENDU que l'administration municipale juge qu'il est requis de se référer à une expertise juridique dans le but d'analyser la mise en demeure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

DE mandater une ressource juridique pour des recommandations dans ce dossier.

**29. RÉSOLUTION NO 2024-214
COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 octobre 2024 et en autorise le paiement.

**30. RÉSOLUTION NO 2024-215
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 octobre 2024 et en autorise le paiement.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
NOVEMBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

31. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de septembre 2024, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

32. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

33. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

**35. RÉOLUTION NO 2024-216
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h45.

Henri Wapistan
Maire

Denis Landry
Directeur général